

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 04909
Numéro SIREN : 775 625 767
Nom ou dénomination : FINANCIERE AGACHE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 141751

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Financière Agache

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de €8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Financière Agache

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Financière Agache,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Financière Agache relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit de la performance.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu’il n’y avait pas de point clé de l’audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Financière Agache par vos assemblées générales du 27 juin 1997 pour le cabinet MAZARS et du 24 juin 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la vingt-quatrième année de sa mission sans interruption (dont vingt-deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 1992.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies

peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au comité d'audit de la performance**

Nous remettons au comité d'audit de la performance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit de la performance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 9 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Loïc Wallaert

Guillaume Machin

Gilles Cohen



FINANCIERE AGACHE

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE AGACHE
AU 31 DECEMBRE 2020

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Produits / (Charges) (en millions d'euros)	Notes	2020 ^(a)	2019
Produits financiers de filiales et participations		11 472,2	618,0
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions		(7,9)	21,4
: résultats de cession		-	-
: autres		(1,6)	(1,4)
Gestion des filiales et participations	4.1	11 462,7	638,0
Gestion des placements	4.2	57,3	52,3
Produit/(coût) de la dette financière nette	4.3	(19,0)	(1,7)
Résultat de change	4.4	(3,6)	0,2
Autres produits et charges financiers		-	-
RÉSULTAT FINANCIER	4	11 497,3	688,8
Prestations de services et autres revenus	5	0,1	0,1
Frais de personnel	6	(0,1)	(0,1)
Autres charges nettes de gestion	7	(1,4)	(0,7)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1,4)	(0,7)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		11 495,9	688,1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1,6	0,0
Impôt sur les sociétés	8	(20,7)	(25,4)
RÉSULTAT NET		11 476,8	662,7

^(a) Après prise en compte de la fusion-absorption de Semyrhamis par Financière Agache le 15 décembre 2020, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

**BILAN**

ACTIF	Notes	2020^(a)			2019
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<i>(en millions d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles		0,7	0,3	0,4	0,5
Immobilisations incorporelles et corporelles	9	0,7	0,3	0,4	0,5
Participations	10	16 972,2	85,9	16 886,3	4 979,8
Créances rattachées à des participations	11	74,6	-	74,6	75,8
Autres immobilisations financières	12	229,9		229,9	21,6
Immobilisations financières		17 276,7	85,9	17 190,8	5 077,2
ACTIF IMMOBILISÉ		17 277,4	86,2	17 191,2	5 077,7
Créances	13	36,9	-	36,9	0,0
Valeurs mobilières de placement	18.5	698,3	6,8	691,5	73,8
Disponibilités		100,0	-	100,0	45,9
ACTIF CIRCULANT		835,2	6,8	828,4	119,8
Comptes de régularisation		0,4	-	0,4	0,3
TOTAL ACTIF		18 112,9	93,0	18 019,9	5 197,8

PASSIF	Notes	2020^(a)		2019
		Avant affectation	Avant affectation	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Capital social (dont versé : 50,8)		50,8		50,8
Primes d'émission, de fusion et d'apport		441,9		441,9
Réserves et écarts de réévaluation		601,2		601,2
Report à nouveau		3 241,1		2 744,8
Résultat de l'exercice		11 476,8		662,7
Acompte sur dividendes		(63,5)		(166,6)
CAPITAUX PROPRES	14	15 748,3		4 334,8
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	1,0		0,0
Dettes financières	16	2 268,2		842,7
Autres dettes	17	1,6		19,4
AUTRES PASSIFS		2 269,8		862,1
Comptes de régularisation		0,8		0,9
TOTAL PASSIF		18 019,9		5 197,8

^(a) Après prise en compte de la fusion-absorption de Semyrhamis par Financière Agache le 15 décembre 2020, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.



TABLEAU DE VARIATION DE TRÉSORERIE

	2020 ^(a)	2019
<i>(en millions d'euros)</i>		
I - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	11 476,4	662,7
Dotations/reprises nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	0,0	0,0
Provisions nettes à court terme	11,4	(21,5)
Plus ou moins-values nettes de cessions	(1,6)	(0,0)
Capacité d'autofinancement	11 486,2	641,2
Variation des actifs circulants	(36,6)	0,2
Variation des VMP autres	(621,3)	(44,8)
Variation des dettes à court terme	(17,7)	13,3
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(675,5)	(31,3)
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation I	10 810,6	609,9
II - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Prix de cession d'actifs immobilisés	1,7	0,0
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-
Acquisitions de titres de participation	(11 913,5)	(350,3)
Variation des autres immobilisations financières	(207,1)	77,0
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement II	(12 118,9)	(273,4)
III - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Apport en fonds propres (dividendes versés)	0,2	0,3
Variation d'emprunts et dettes financières	1 035,8	(194,5)
Variation des créances vis-à-vis du groupe	-	-
Variation des dettes vis-à-vis du groupe	389,8	-
Variation de trésorerie issue des opérations de financement III	1 425,8	(194,3)
IV - DIVIDENDES VERSÉS DURANT L'EXERCICE IV	(63,5)	(166,6)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE I + II + III + IV	54,0	(24,4)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	45,8	70,2
Trésorerie à la clôture de l'exercice	99,9	45,8
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	54,0	(24,4)

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des éventuelles dépréciations.

(a) Après prise en compte de la fusion-absorption de Semyrhamis par Financière Agache le 15 décembre 2020, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf indication contraire.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Filiale d'Agache^(*), la société Financière Agache contrôle directement la société Christian Dior SE et, indirectement par l'intermédiaire de Christian Dior SE, la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE. La Société détient également un portefeuille d'investissements financiers diversifiés.

Le 15 décembre 2020, la société Financière Agache a absorbé sa filiale à 100%, Semyrhamis, par voie de fusion absorption, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020. Cette opération a dégagé un boni de fusion de 10 640,1 millions d'euros, résultant de l'écart positif entre le montant de l'actif net transmis par Semyrhamis (14 306,4 M€) et la valeur nette comptable des titres de Semyrhamis antérieurement détenus par Financière Agache (3 666,3 M€).

Dans le cadre de la poursuite de la simplification juridique et de la réorganisation fonctionnelle du groupe, Financière Agache a acquis, en 2020, des actifs financiers d'une valeur de 335 millions d'euros auprès de sociétés affiliées.

Financière Agache a pris une participation de 27,08% dans la société Lagardère Capital et de 7,75% dans la société Lagardère SCA.

Les produits financiers de filiales et participations (hors boni de fusion) s'élèvent à 832,1 millions d'euros en 2020, contre 618,0 millions d'euros en 2019.

Le résultat financier s'établit à 11 497,3 millions d'euros (dont 10 640,1 millions d'euros provenant du boni de fusion avec Semyrhamis) en 2020, contre 688,8 millions d'euros en 2019.

Le résultat net s'établit à 11 476,8 millions d'euros, contre 662,7 millions d'euros en 2019.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Cadre général, changement de méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux Règlements n° 2014-03 du 5 juin 2014 et n°2015-05 du 2 juillet 2015 de l'Autorité des Normes comptables, selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus lors de l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2019.

La présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le coût de la dette financière nette, qui est liée en substance à la détention de ces participations, ainsi que les autres éléments principalement liés à la gestion des placements et au résultat de change. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille et résultats de cession de titres.

() anciennement dénommée Groupe Arnault*



Le résultat d'exploitation inclut les prestations de service et autres revenus, les frais de personnel et les autres charges nettes de gestion.

Le résultat exceptionnel englobe les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans le résultat financier ou le résultat d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes.

Les durées retenues sont les suivantes :

- constructions : 20 à 50 ans
- installations générales, agencements et aménagements : 4 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport. Lorsque leur valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

Dans le cas de participations dans une société cotée, la valeur d'utilité est généralement appréciée sur la base de la valorisation boursière, de la quote-part de l'actif net réévalué de la société et/ou de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels.

La valeur d'utilité des participations non cotées est généralement estimée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué des sociétés concernées, de comparables boursiers et/ou de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels.

Les résultats de cession de titres de participation sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré et présentés en gestion des filiales et participations, au résultat financier.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée en résultat financier lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : cours moyen du dernier mois de l'exercice, converti le cas échéant au taux de change de clôture ;
- autres titres : valeur probable de négociation ou valeur liquidative, convertie le cas échéant au taux de change de clôture.

Ce calcul s'effectue par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values constatées.

Les résultats de cession des valeurs mobilières de placement sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode FIFO.



2.6. Capitaux propres

Conformément à la recommandation de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

2.7. Provisions pour risques et charges

La Société constitue une provision pour les risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

2.8. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

2.9. Opérations en devises

En cours de période, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités et valeurs mobilières de placement en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice.

Les résultats des opérations qui concourent à une position globale de change par devise (réalisés ou résultant de la réévaluation des positions à la clôture de la période) sont enregistrés en résultat et présentés pour leur montant net.

La différence résultant de la conversion au cours de clôture des dettes et des créances en devises qui ne concourent pas à une position globale de change est inscrite dans le poste « écart de conversion ». Les pertes de change latentes ne faisant pas l'objet de couverture sont provisionnées.

2.10. Résultat financier

Du fait de son type d'activité, la Société enregistre les opérations de cession de titres selon les principes suivants :

- les résultats de cession de titres de participation sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ;
- les résultats de cession de valeurs mobilières de placement sont calculés selon la méthode FIFO.

2.11. Résultat sur contrats d'options et contrats à terme

a) *sur opérations de couverture*

Les gains et pertes sont constatés en résultat, de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

b) *sur les autres opérations*

Si la valeur de marché de l'instrument est génératrice d'une perte latente pour la Société par rapport à la valeur initiale de l'instrument, une provision pour risque est comptabilisée. Les gains latents ne sont pas pris en compte.

3. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes, le 07 avril 2021, il n'est survenu aucun événement de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



4. RÉSULTAT FINANCIER

4.1. Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Dividendes perçus de sociétés françaises	832,1	618,0
Boni de fusion	10 640,14	-
Produits financiers de filiales et participations	11 472,2	618,0
Variation des dépréciations	(7,0)	13,0
Variation des provisions pour risques et charges	(0,9)	8,4
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	(7,9)	21,4
Autres	(1,6)	(1,4)
Résultats de cession	-	-
Gestion des filiales et participations	11 462,7	638,0

A compter de 2020, les dividendes perçus incluent tous les dividendes versés par les filiales et participations, y compris ceux relatifs aux titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

En 2020, le boni de fusion provient de l'opération décrite Note 1.

Concernant la variation des dépréciations et des provisions, voir également Note 15.

4.2. Gestion des placements

Le résultat provenant de la gestion des placements s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Revenus	3,4	51,9
Variation des dépréciations	(4,4)	(0,0)
Résultats de cession	59,5	0,5
Autres produits / (charges)	(1,2)	-
Gestion des placements	57,3	52,3

En 2019, le montant des revenus de placements incluait, pour les titres Christian Dior comptabilisés en valeurs mobilières de placement, la distribution d'un acompte sur dividende exceptionnel.

Concernant la variation des dépréciations et des provisions, voir également Note 15.

4.3. Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, y compris effet des instruments de couverture de taux, est une charge qui s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Intérêts sur emprunts	(20,3)	(8,6)
Revenus et produits financiers	1,5	1,7
Produit/(coût) de la dette financière nette hors Groupe	(18,8)	(6,9)
Charge d'intérêts intra-Groupe	(1,2)	-
Produit d'intérêts intra-Groupe	1,0	5,2
Produit/(coût) de la dette financière nette intra-Groupe	(0,2)	5,2
Produit/(coût) de la dette financière nette	(19,0)	(1,7)

L'augmentation des intérêts sur emprunts résulte principalement de la charge d'intérêts sur les emprunts et tirages souscrits par Semyrhamis (filiale absorbée) (Cf. Notes 1 et 16).

4.4. Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Différences positives de change	-	0,3
Différences négatives de change	(8,6)	-
Variation des provisions pour pertes de change latentes	0,8	-
Autres	4,1	(0,0)
Résultat de change	(3,6)	0,2

Concernant la variation des provisions, voir également Note 15.

4.4.1 Instruments de change

Le montant nominal des contrats existants au 31 décembre 2020, ainsi que l'effet de la réévaluation aux cours de change du 31 décembre, s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>				
Nature de la couverture	Nature des éléments couverts	Devise	Montant nominal ^(a)	Valeur de marché ^(b)
Contrat à terme	Placements	USD	203,5	4,1

^(a) Vente/(achat)

^(b) Gain/(perte)

5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services et autres revenus sont constituées de revenus locatifs.

6. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent les rémunérations brutes et charges patronales.

Le montant brut des jetons de présence de l'exercice 2020 s'élève à 90 milliers d'euros. Il a été payé en décembre 2020 et janvier 2021.



7. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les autres charges nettes de gestion sont principalement constituées de prestations d'assistance et d'honoraires.

8. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

8.1. Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Avant impôt	(Charge) / Produit d'impôt	Après impôt
Résultat courant	11 495,9	(20,7)	11 475,2
Résultat exceptionnel	1,6	-	1,6
	11 497,5	(20,7)	11 476,8

8.2. Situation fiscale

La société Financière Agache est, depuis 2004, membre du groupe d'intégration fiscale dont la société Agache(*) est société mère intégrante.

Financière Agache calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, et verse le montant de cet impôt à la société tête d'intégration.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2020
Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2019	0,5
Investissements	-
Cessions et mises hors service	(0,2)
Variation nette des amortissements	0,1
Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2020	0,4

10. PARTICIPATIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Valeur brute du portefeuille de participations	16 972,2	5 058,7
Dépréciations	(85,9)	(78,9)
Valeur nette du portefeuille de participations	16 886,3	4 979,8

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

La variation de la valeur brute du portefeuille de participations résulte principalement de la fusion absorption de la société Semyrhamis (Cf Note 1).

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.3.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 15.

(*) anciennement dénommée Groupe Arnault

11. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Le solde des créances rattachées à des participations s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020			Montants bruts par échéance		<i>Dont entreprises liées</i>
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	À 1 an au plus	À plus d'1 an	
Créances rattachées à des participations	74,6	-	74,6	0,0	74,6	74,6
Total	74,6	-	74,6	0,0	74,6	74,6

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'avances accordées aux sociétés du Groupe dans le cadre de conventions bilatérales à moyen terme.

12. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Autres titres immobilisés	229,4	21,1
Autres immobilisations financières	0,5	0,4
Dépréciations	-	-
Valeur nette des autres immobilisations financières	229,9	21,6

En 2020, la société Financière Agache a notamment acquis 7,75% du capital de la société Lagardère SCA.

Les méthodes de dépréciation des autres immobilisations financières sont décrites en Note 2.3.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 15.

13. CRÉANCES

Le solde des créances s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020			2019
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	32,8	-	32,8	-
<i>Dont comptes courants d'intégration fiscale</i>	32,2	-	32,2	-
Autres créances	4,1	-	4,1	0,0
Total	36,9	-	36,9	0,0

L'échéance de l'ensemble des créances est inférieure à un an.

14. CAPITAUX PROPRES

14.1. Composition du capital social

Le capital social, entièrement libéré, est composé de 3 173 352 actions d'un nominal de 16 euros, dont 3 169 676 actions bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2020.



14.2. Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

Capitaux propres au 31.12.2019 (avant affectation du résultat)	4 334,8
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2020	11 476,8
Effet des actions auto-détenues	0,2
Acompte sur dividendes pour l'exercice clos le 31.12.2020	(63,5)
Capitaux propres au 31.12.2020 (avant affectation du résultat)	15 748,3

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2020.

15. VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	Augmentations	Diminutions	2020
Participations	78,9	7,3 ^(a)	0,2	85,9
Valeurs mobilières de placement	1,0	6,6 ^(a)	0,8	6,8
Dépréciations d'actifs	79,9	13,9	1,0	92,7
Filiales	0,0	0,9	0,0	1,0
Perte de change	-	0,8 ^(a)	0,8	-
Provisions pour risques et charges	0,0	1,8	0,8	1,0
Total	79,9	15,6	1,8	93,7
dont : résultat financier	79,9	15,6	1,8	93,7

^(a) sur ces différentes lignes, 2,3 millions d'euros proviennent de la fusion absorption, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, de la société Semyrhamis (cf Note 1).

Les variations des dépréciations des participations et des provisions pour risques sur filiales reflètent principalement l'évolution de la situation nette des filiales concernées.

16. DETTE FINANCIÈRE BRUTE

16.1. Dette financière brute

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Emprunts obligataires	120,6	120,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	988,9	14,6
Emprunts et dettes financières divers	1 158,7	707,5
Dette financière brute	2 268,2	842,7

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit résultent principalement des emprunts et tirages souscrits par Semyrhamis (filiale absorbée) dans le cadre des lignes de crédits syndiqués contractées en 2017 à l'occasion de l'offre publique simplifiée sur Christian Dior.

Les emprunts et dettes financières divers recouvrent les encours de titres de créance négociables à court terme (NEU Commercial Paper et billets de trésorerie) à hauteur de 769,0 millions d'euros et des emprunts auprès de sociétés affiliées à hauteur de 389,8 millions d'euros.

La société Financière Agache, conformément aux usages en matière de crédit, a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêts et de droits de vote minimum de certaines de ses filiales.



16.2. Emprunts obligataires

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux d'intérêt facial	Prix d'émission (en % du nominal)	Échéance	Nominal au 31 décembre 2020	Intérêts courus	Total
EUR 120 000 000 - 2017	1,204%	100,604%	2022	120	0,6	120,6
TOTAL				120	0,6	120,6

16.3. Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Montant			Dont charges à payer
		À 1 an au plus	de 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Emprunts obligataires	120,6	0,6	120,0	-	0,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	988,9	94,4	894,5	-	0,3
Emprunts et dettes financières diverses	1 158,7	769,0	389,7	-	0,0
Dette financière brute	2 268,2	864,0	1 404,3	-	0,9

16.4. Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2020, la dette financière ne fait l'objet d'aucune garantie ou sûreté réelle.

17. AUTRES DETTES ET AUTRES PASSIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		À 1 an au plus	de 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,7	0,7	-	-	0,5	0,0
Dettes fiscales et sociales	0,4	0,4	-	-	0,4	-
Autres dettes	0,5	0,5	-	-	0,1	-
Produits constatés d'avance	0,8	0,7	0,1	-	-	0,1
Autres dettes et autres passifs	2,4	2,3	0,1	-	1,0	0,1

18. AUTRES INFORMATIONS

18.1. Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R.123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

18.2. Engagements financiers

Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2020, la société Financière Agache a 205,5 millions d'euros d'engagements d'investissement dans des fonds.

Engagements sur instruments financiers à terme

Couverture de change

Dans le cadre de sa politique de financement et de couverture de change, la société Financière Agache utilise des ventes à terme devises contre euro. Au 31 décembre 2020, le montant nominal de ces instruments financiers s'éleve à 203,5 millions de dollars.



Engagements reçus

La société Financière Agache bénéficie de lignes de crédit confirmées conclues avec des établissements bancaires, dont le montant non tiré disponible au 31 décembre 2020 s'élève à 1 921,5 millions d'euros.

18.3. Identité de la société consolidante

Dénomination sociale	SIREN	Siège social
Agache (*)	314 685 454	41, avenue Montaigne 75008 PARIS

18.4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
<i>(en millions d'euros)</i>					
<i>(sauf indication contraire)</i>					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations					
1. Filiales (détenue supérieure à 50%)					
Agache Développement	18,9	-	-	-	-
Aglae Ventures 2	26,7	26,7	-	-	-
Christian Dior	15 914,8	15 914,8	-	-	790,8 (a)
Coromandel	52,5	52,5	-	-	-
Markas Holding	18,5	1,5	-	-	-
Montaigne Services	4,5	0,0	-	-	-
Transept	3,0	0,5	74,6	-	-
Westley International	52,1	9,1	-	-	-
2. Participations (détenue comprise entre 10 et 50%)					
Lagardère Capital	80,0	80,0	-	-	-
LC Investissements	109,1	109,1	-	-	-
Le Peigné	65,4	65,4	-	-	-
3. Autres					
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	626,6	626,6	-	-	41,2 (a)
Autres	0,2	0,1	-	-	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations (b)					
1. Filiales et participations françaises	227,3	227,3			
2. Filiales et participations étrangères	2,1	2,1			
TOTAL	17 201,6	17 115,7	74,6	-	832,1

(a) y compris dividendes de titres de filiales comptabilisés en valeurs mobilières de placement

(b) titres comptabilisés en titres immobilisés

(*) anciennement dénommée Groupe Arnault



18.5. VALEURS MOBILIÈRES

Information sur les valeurs mobilières

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette 2020
Actions	421,6
Obligations	0,4
Fonds de placement	269,5
Valeurs mobilières de placement	691,5



FINANCIERE AGACHE

Société anonyme au capital de 50.773.632 euros

Siège social : 11, rue François 1er – 75008 Paris

775 625 767 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2021

Le lundi 26 avril 2021 à 11 heures, au 18 Rue François 1er – 75008 Paris,

l'Assemblée générale des actionnaires de la société Financière Agache, société anonyme au capital de 50 773 632 euros, dont le siège social est situé au 11, rue François 1er – 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 775 625 767 RCS Paris (la « Société »), s'est tenue à huis clos.

Il est rappelé qu'à la date de convocation de l'Assemblée générale, les mesures administratives en vigueur limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour motifs sanitaires font effectivement et concrètement obstacle, eu égard au nombre d'actionnaires, à la réunion physique de ceux-ci au 18 rue François 1er, lieu habituel de réunion de l'Assemblée générale de la Société.

Les actionnaires ont été informés des modalités de tenue de cette Assemblée générale, de la composition du Bureau et des modalités d'exercice de leur droit de vote, par courrier en date du 9 avril 2021.

Les documents prescrits par la Loi ont été mis à disposition des actionnaires dans les conditions requises et leur ont été également adressés sur leur demande.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les membres du Bureau.

L'Assemblée est présidée par la société Agache Placements, représentée par Monsieur Pierre DEHEN, dûment délégué à cet effet conformément à l'article XVII des statuts de la Société.

La Société AGACHE, représentée par Monsieur Nicolas BAZIRE, et la société LE PEIGNE, représentée par Monsieur Aymeric LE CLERE, les deux membres de l'Assemblée disposant, personnellement ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie-Laure TAP assume les fonctions de Secrétaire.

Les Commissaires aux comptes, convoqués par lettres recommandées avec accusé de réception datées du 9 avril 2021, sont absents et excusés.

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 3 167 442 actions, soit plus du cinquième des actions composant le capital social et ayant le droit de vote pour l'Assemblée générale ordinaire, et plus du quart des actions composant le capital social et ayant le droit de vote pour l'Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

.../...

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice d'un montant de 11 476 821 290,03 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de 3 241 065 368,85 euros, constituent un bénéfice distribuable de 14 717 886 658,88 euros, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce résultat et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la façon suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)	
Résultat net	11 476 821 290,03
Report à nouveau	3 241 065 368,85
BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	14 717 886 658,88
Proposition d'affectation	
Distribution d'un dividende brut de 20 euros par action	63 467 040,00
Report à nouveau	14 654 419 618,88
SOIT UN TOTAL DE	14 717 886 658,88

L'Assemblée générale fixe en conséquence le dividende global pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à 20 euros par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende en numéraire de 20 euros par action distribué le 22 décembre 2020, aucun solde ne sera mis en paiement au titre de cet exercice.

Au 1^{er} janvier 2019, en l'état de la législation fiscale applicable aux revenus de capitaux mobiliers, ces dividendes ouvrent droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques qui ont opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers éligibles, à l'abattement fiscal de 40 %.

Conformément à la Loi, l'Assemblée générale constate que le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut ^(a) (en euros)
2019	Acompte	16 décembre 2019	52,50
	Solde	-	-
	TOTAL	-	52,50
2018	Acompte	20 décembre 2018	70,00
	Solde	-	-
	TOTAL	-	70,00
2017	Acompte	14 décembre 2017	100,00
	Solde	-	-
	TOTAL	-	100,00

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

.../...

Extrait certifié conforme